



## Assemblée générale

Distr. générale  
19 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante et onzième session

Point 73 b) de l'ordre du jour

**Les océans et le droit de la mer : assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes**

**Lettre datée du 19 septembre 2016, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs**

J'ai l'honneur de communiquer à l'Assemblée générale, par la présente, le rapport final de la reprise de la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (A/CONF.210/2016/5), qui s'est tenue à New York du 23 au 27 mai 2016, et de mettre en relief les recommandations et demandes d'intervention figurant dans le document final issu de la reprise de la Conférence de révision (voir A/CONF.210/2016/5, annexe, par. 13).

Le Président de la Conférence de révision  
(Signé) Fábio Hazin

